



Date de dépôt : 23 mai 2023

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Pour des postes PAT (personnel administratif et technique) en suffisance dans les écoles du secondaire !

Rapport de majorité de Stéphane Florey (page 3)

Rapport de minorité de Sylvain Thévoz (page 11)

Pétition (2162-A)

Pour des postes PAT (personnel administratif et technique) en suffisance dans les écoles du secondaire !

Considérant :

- L'augmentation toujours plus forte de la charge de travail et des tâches administratives dans les établissements du secondaire I et II ;
- La hausse toujours plus importante des effectifs d'élèves dans les établissements, en particulier dans les cycles d'orientation, dont certains pourraient accueillir jusqu'à 900-1000 élèves dans les années à venir ;
- Le manque de postes dont souffre particulièrement le personnel administratif et technique (secrétariats, conseiller-ères en orientation, infirmeries scolaires, assistant-es techniques etc.) ;
- La volonté de garantir des prestations de qualité à la population et à TOUS-TES les élèves ;
- La situation de plus en plus tendue dans les établissements (hausse des effectifs, manque de personnel, jeunes en souffrance etc.) ;
- Les politiques parlementaires d'austérité qui refusent de mettre à disposition suffisamment de postes pour répondre aux besoins des écoles et garantir un service éducatif public de qualité ;

Les personnes soussignées exigent du Grand Conseil :

- Qu'il prenne la mesure de la détérioration des conditions de travail dans les établissements scolaires de niveau secondaire et de son lien direct avec la pénurie de personnel ;
- Qu'il comprenne l'urgence d'accorder suffisamment de postes dans ces établissements pour répondre aux besoins de la population et des élèves, et qu'il agisse en conséquence lors des votes des budgets annuels.

N.B. 70 signatures

Syndicat des services publics (SSP)

M^{me} Aline Zuber

6, rue des Terreaux-du-Temple

1201 Genève

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Stéphane Florey

La commission des pétitions a étudié la pétition 2162 lors de ses séances des 3 et 24 avril 2023 sous la présidence de M. Alexis Barbey.

A également assisté à ces séances : M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil. Qu'elle soit ici remerciée de son travail très apprécié par la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie de la qualité de son travail.

1. Audition de M^{me} Aline Zuber et M. Patrick Chappuis du Syndicat des services publics (SSP), pétitionnaires

M^{me} Zuber déclare que M. Chappuis et elle représentent le comité enseignant du Syndicat des services publics (SSP). Elle explique ensuite que les retours du terrain concernant les hausses d'effectifs d'élèves et de charges administratives sont nombreux. Alors que le nombre d'enseignants suit plus ou moins la courbe démographique, ce n'est pas le cas du personnel administratif et technique (PAT). Elle ajoute que les besoins sont également en augmentation compte tenu du contexte socio-économique marqué.

Elle évoque alors les postes d'infirmières scolaires, de conseillers en orientation, de personnel technique, ou de bibliothécaires, par exemple, en signalant que les effectifs manquent, ce d'autant plus que les ETP sont rognés de temps à autre par les directions. Elle ajoute que l'annualisation augmente également la charge de travail pour des pourcentages de travail moins élevés que précédemment.

En définitive, elle estime que c'est un problème politique, puisque la direction des ressources humaines du DIP relève que c'est le nombre de postes votés par le Grand Conseil qui conduit à cette situation, laquelle entraîne une augmentation du nombre d'auxiliaires. Elle rappelle également que ces derniers postes sont précaires.

Pour finir, la pétition est donc adressée au Grand Conseil en raison de sa dimension politique.

M. Chappuis déclare que les enseignants estiment qu'une école n'est pas uniquement faite d'élèves et d'enseignants, mais aussi de PAT, lequel est primordial pour le bon fonctionnement des écoles. Il mentionne ensuite qu'il

ne s'agit pas d'une variable d'ajustement. Il ajoute que l'école va bientôt subir un tsunami avec une crise démographique spectaculaire et rappelle que le canton a déjà augmenté le nombre de places d'élèves dans les établissements. Il remarque que les ETP d'enseignants sont évidemment prévus mais pas les postes de PAT. Si l'on veut que ces écoles soient vivables, il faut absolument que le PAT soit revu à la hausse. Il observe encore que ce sont maintenant les enseignants qui doivent remplir un certain nombre de tâches administratives pour pallier le manque d'effectif de PAT.

Un commissaire socialiste déclare que ce type de sujet est plutôt traité par la commission de l'enseignement et la commission des finances. Il demande si les pétitionnaires ont été entendus par l'une ou l'autre.

M^{me} Zuber répond par la négative.

Le commissaire demande ensuite si le SSP ou le Cartel sont concernés par les négociations budgétaires.

M^{me} Zuber répond que c'est le Cartel, et M. Chappuis ajoute que son syndicat a été impliqué dans la réflexion sur l'agrandissement des écoles et remarque que la question des PAT a été évoquée devant les députés qui n'ont pas voulu en entendre parler.

Un commissaire PDC déclare avoir l'impression que cette pétition évoque des problèmes particuliers. Il peine à comprendre ce que les pétitionnaires attendent de la commission des pétitions.

M^{me} Zuber répond que les pétitionnaires ont adressé cette pétition au Grand Conseil, soit à l'ensemble du parlement, et observe qu'elle a été renvoyée à la commission des pétitions. Cela étant, elle remarque qu'il s'agit d'une problématique générale et répète que cette préoccupation est partagée non seulement par le syndicat mais également par la DRH du DIP et la conseillère d'Etat.

Elle répète que les secrétaires, les infirmières scolaires et les conseillers en orientation sont les premiers concernés par cette situation. Elle mentionne que les directions RH sont conscientes du problème, mais n'ont pas les méthodes pour débloquer des postes.

M. Chappuis déclare que c'est le projet d'agrandissement des écoles qui a permis de mettre ce problème sur la table, un problème qui est déjà existant. Il remarque que les secrétariats sont submergés et que la crainte porte sur l'avenir à court terme lorsque les écoles auront été agrandies.

Le commissaire demande alors des exemples de tâches administratives assumées par les enseignants.

M. Chappuis répond que ce sont les enseignants qui sont chargés de récupérer les portables des élèves et de les déposer au secrétariat, par exemple, ou de réparer les photocopieuses. Il précise que ce sont des tâches pouvant être chronophages et qui nuisent à la mission première des enseignants.

Le commissaire se dit stupéfait d'entendre que les enseignants doivent réparer des rétroprojecteurs. Cela étant, il ne comprend pas pourquoi ce serait au secrétariat de contrôler les portables des élèves et non les enseignants qui sont au front.

M. Chappuis répond que ce sont les enseignants qui doivent remplir les fiches administratives lors des confiscations de portables. Il signale que les bibliothécaires sont également débordés par les élèves qui viennent parfois en vagues demander des informations.

Un commissaire EAG comprend la situation et déclare qu'il est envisageable de renvoyer cette pétition dans une commission plus spécialisée. Cependant, il remarque que les demandes sont imprécises. Il demande alors quel est l'état de la situation, le pourcentage de postes de PAT manquants et quel serait l'accroissement nécessaire.

M^{me} Zuber répond qu'un sondage serait nécessaire, communément réalisé avec le SRED et le DIP. Elle précise que le but de cette pétition est de mettre le doigt sur une problématique qui est rarement évoquée. Cependant, si le parlement est ouvert à une telle démarche, le syndicat serait prêt à mener une enquête plus approfondie pour déterminer les chiffres.

M. Chappuis pense que la question est importante. Il ajoute que c'est en fin de compte le projet d'augmentation des écoles qui donne l'occasion de mettre en lumière cette problématique et de déterminer les besoins.

Le commissaire se demande tout de même quelle est l'appréciation grossière des besoins. Il remarque que des chiffres seraient nécessaires pour alimenter les arguments favorables au renvoi de cette pétition.

Un commissaire MCG demande si les pétitionnaires ont parlé de ce problème avec le Conseil d'Etat qui soumet le budget au parlement.

M^{me} Zuber acquiesce et déclare que ce sujet est récurrent. Mais elle répète que la conseillère d'Etat répond qu'elle est consciente de la situation et regrette que le Grand Conseil ne vote pas suffisamment de postes de PAT.

Le président demande ce qu'il en est de l'annualisation du temps de travail et de ses conséquences sur les postes de PAT.

M^{me} Zuber répond que la souplesse s'est accrue et s'articule en fonction des besoins du service. Elle ajoute que le personnel est ainsi appelé à répondre aux besoins de l'école en dehors de ses horaires. Elle remarque également qu'il

est très difficile de récupérer les heures supplémentaires. Elle évoque alors le cas d'une secrétaire qui était à 50% et qui est passée à 40% avec l'annualisation. Elle observe qu'elle travaille en fin de compte beaucoup plus que précédemment alors qu'elle est moins payée.

Le président explique ne pas comprendre la logique de l'accroissement technique puisque le matériel demeure le même.

M. Chappuis répond que les écoles vont être densifiées avec pour conséquence du matériel technique qui va être bien plus sollicité par les enseignants et les élèves dont le nombre augmente.

M^{me} Zuber remarque que le personnel administratif et technique recouvre de nombreux métiers. Elle mentionne qu'une secrétaire doit gérer les dossiers des étudiants et que sa charge de travail va inévitablement augmenter avec la croissance du nombre d'élèves. Elle ajoute que l'encadrement de l'élève n'arrive plus non plus à suivre.

Un commissaire des Verts observe que des écoles doivent être agrandies alors que d'autres seront densifiées. Elle se demande si ces problèmes concernent tous les établissements.

M^{me} Zuber confirme que ce phénomène se retrouve dans tous les établissements.

M. Chappuis ajoute que cette situation existe déjà et va s'aggraver avec l'augmentation démographique annoncée.

2. Demandes d'auditions

Un commissaire socialiste propose d'auditionner le département et d'aviser ensuite.

Sans oppositions, cette audition est acceptée.

3. Audition de M^{mes} Paola Marchesini, secrétaire générale, et Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines (DIP)

M^{me} Marchesini évoque les observations des pétitionnaires. Elle mentionne qu'il est juste de dire que certains cycles d'orientation voient des agrandissements pour absorber l'augmentation des effectifs. Elle ajoute qu'entre 2017 et 2022 il y a eu 600 élèves supplémentaires au niveau du cycle d'orientation, soit une trentaine d'élèves de plus par année. Elle mentionne que le taux d'encadrement a suivi, ce qui n'est pas le cas pour le personnel administratif et technique (PAT). Elle remarque alors que l'augmentation des postes PAT n'est de fait pas automatique. Elle rappelle alors qu'un nouveau

cycle d'orientation se voit attribuer un quota de PAT standard. Elle ajoute que pour le primaire seul un poste de direction et un petit poste de secrétariat sont prévus.

Elle rappelle qu'un cycle d'orientation qui reçoit 200 élèves de plus ne se voit pas attribuer un pourcentage supplémentaire de PAT. La crainte exprimée dans la pétition est donc fondée. Cependant, elle mentionne que pour le département le point sensible c'est le primaire plutôt que le secondaire. Elle signale en outre que les moyens déployés pour la gestion administrative relèvent d'une autre problématique qui mérite une certaine attention et une actualisation en fonction des besoins.

Cela étant, elle déclare que le département n'est pas inquiet pour le moment à l'égard du secondaire et remarque que, si les effectifs augmentent, le département demandera au Grand Conseil des ressources supplémentaires pour compléter les postes de PAT nécessaires.

M^{me} Merad-Malinverni distribue alors des statistiques en expliquant que les ressources PAT sont restées stables alors que les effectifs d'élèves ont augmenté. Elle ajoute que la mise en place de FO18 a toutefois généré des moyens plus importants. Elle précise qu'au 31 décembre des dernières années, les ressources PAT restent stables et que la situation n'est pas problématique pour le moment.

Un commissaire socialiste demande si l'appellation PAT est vraiment adéquate pour des métiers comme ceux de bibliothécaire, d'infirmière ou de psychologue scolaire.

M^{me} Marchesini répond que c'est une question récurrente. Le Conseil d'Etat a déjà débattu d'une proposition suggérant « personnel scolaire », mais cette discussion n'a pas abouti. Elle observe, toutefois, que ce sont des ressources purement administratives qui sont réclamées de la part des enseignants, puisque ce sont ces derniers qui se chargent de certaines tâches plus administratives. Elle rappelle alors qu'il y a trois statuts de fonctionnaires, soit les enseignants, les policiers et le PAT.

Le commissaire se demande si les statistiques ne devraient pas refléter également l'évolution de la souffrance, notamment des jeunes.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'il faudrait trouver le bon indicateur. Elle remarque cependant que le suivi individualisé reflète les efforts. Elle ajoute que le manque de ressources pour le PAT contribue à des tensions au sein des équipes. Elle rappelle que le PAT est généralement jugé moins utile que les enseignants lors de l'adoption des budgets.

M^{me} Marchesini signale en outre que le mal-être des élèves n'est pas facile à suivre puisque ces informations sont confidentielles. Mais elle explique

qu'un outil de pilotage est en cours de réflexion au niveau du département afin de déterminer où sont les éléments de souffrance.

Un commissaire PLR signale que les députés ont reçu le rapport social de l'Etat. Il remarque que la corrélation de la souffrance est souvent l'absentéisme, lequel est relativement bon au niveau du DIP. Il demande dès lors si les personnes auditionnées confirment la détérioration de la situation et si des mesures sont prises si tel est le cas.

M^{me} Merad-Malinverni répond que le taux d'absentéisme a augmenté de manière générale depuis le COVID et ne s'est pas réduit depuis lors. Elle ajoute toutefois ne pas avoir le sentiment que la situation s'est détériorée à l'exception de certains cas particuliers connus. Elle précise que les absences sont souvent dues à des tensions au sein des équipes.

M^{me} Marchesini remarque que les absences sont plus élevées dans les programmes où il y a plus de PAT, car le personnel enseignant est historiquement moins absent. Elle mentionne que ce personnel a une souplesse organisationnelle qui est différente des autres collaborateurs. De plus, organiser son remplacement est toujours très compliqué pour un enseignant. Elle ajoute qu'il n'y a pas de détérioration des conditions de travail.

Un commissaire PDC se déclare étonné par cette pétition en constatant que le département a des rapports avec les partenaires sociaux. Il remarque que cette pétition est plutôt l'expression d'une crainte de l'avenir que le reflet d'une réalité. Il se demande pourquoi cette pétition a été déposée devant le Grand Conseil alors que le DIP entretient des contacts avec les partenaires sociaux.

M^{me} Marchesini répond que la crainte provient de la tension budgétaire en 2020, lorsque le département a déplacé des ressources inoccupées vers l'OMP. Elle ajoute que cette marge qui était ressentie comme une sécurité a donc disparu. Elle rappelle par ailleurs qu'il est admissible qu'une augmentation d'élèves implique une augmentation du nombre d'enseignants, ce qui n'est pas le cas pour le PAT. Elle ajoute que les pétitionnaires craignent donc que les tailles des cycles soient augmentées sans que les ressources PAT suivent forcément.

4. Discussion et votes

Le groupe UDC propose le dépôt de cette pétition pour les raisons évoquées lors de cette audition. Il observe également que les demandes de ce type sont négociées entre les syndicats et les directions des départements et doivent être discutées lors du processus budgétaire.

Le groupe socialiste propose le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition qui met en lumière une situation sociale particulièrement importante. Il rappelle que nombreux sont les enseignants qui font face à des problèmes qui ne sont plus liés à l'enseignement. Il ajoute par ailleurs que les postes PAT ont stagné alors que les problèmes sociaux ont augmenté au cours des années.

Le groupe MCG déclare être en faveur du dépôt de cette pétition.

Le groupe des Verts se prononce en faveur du renvoi de cette pétition qui met le doigt sur un problème de société. Il ne sait pas si c'est une pétition qui aurait dû amener cette question devant le Grand Conseil, mais le groupe des Verts partage ces inquiétudes.

Le groupe PLR mentionne qu'il y a des difficultés, mais rappelle que ces difficultés ne proviennent pas forcément de manques de moyens. Il ajoute que le niveau d'absentéisme serait plus élevé si les problèmes étaient aussi importants. Il rappelle aussi que la magistrate est bien prompte à demander des augmentations budgétaires à la commission des finances. Il remarque cependant qu'elle ne l'a pas fait pour demander des postes PAT supplémentaires. Il ne pense pas que l'école rencontre des problèmes à ce niveau. Il déclare donc qu'il votera également le dépôt de cette pétition.

Le groupe PDC mentionne que cette audition a démontré que le département a conscience de la situation et que les relations avec les partenaires sociaux sont satisfaisantes. Il ajoute que cette pétition est basée sur la crainte de l'avenir et doute qu'il faille prendre en compte ces appréhensions. Il votera également en faveur du dépôt.

Le président passe ensuite au vote du renvoi de la P 2162 au Conseil d'Etat :

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)

Contre : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

Le renvoi de la P 2162 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe ensuite au vote du dépôt de la P 2162 sur le bureau du Grand Conseil :

Pour : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

Le dépôt de la P 2162 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

La commission préconise un traitement en catégorie II, 30 min.

5. Conclusion

Lors de son audition, le département n'ayant pas relevé un besoin urgent en personnel PAT et ayant rassuré la commission sur le fait qu'il n'y avait pas d'inquiétude particulière à avoir pour ce qui concerne l'organisation du cycle d'orientation, **la majorité de la commission des pétitions vous recommande de suivre ses conclusions en déposant la P 2162 sur le bureau du Grand Conseil.**

Date de dépôt : 5 juin 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

Notre jeunesse va mal, c'est un fait. La période du covid, on le sait, a fait des ravages et dans notre société vieillissante, on peine à entendre les problèmes sociaux des générations plus jeunes ou alors on s'y attarde ponctuellement à la faveur d'un fait décrit comme divers : un jeune poignardé, des délits en bande. C'est particulièrement la santé mentale des jeunes qui est au plus mal, et surtout celle des filles. Selon les derniers chiffres, les hospitalisations des jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans pour troubles mentaux ou du comportement ont bondi de 26% entre 2020 et 2021. Inégalités, crises diverses, troubles non diagnostiqués : la souffrance des filles a de multiples causes. Révélée par la pandémie avec une explosion des tentatives de suicide, elle est en augmentation depuis une dizaine d'années. Les hausses d'effectifs d'élèves se poursuivent, les charges administratives également. Et si le nombre d'enseignants suit plus ou moins la courbe démographique, ce n'est absolument pas le cas du PAT (personnel faussement appelé administratif et technique, car il recouvre des professions qui vont bien au-delà de cette étrange appellation : il s'agit de postes d'infirmières scolaires, de conseillers en orientation, de secrétaires, de bibliothécaires, etc.).

Une pétition à prendre très au sérieux

Cette pétition constate que les effectifs PAT sont cruellement stationnaires ou en régression, dans un contexte socio-économique critique et une augmentation des effectifs d'élèves marquée (et qui va se poursuivre ces prochaines années). Cette pétition demande au Grand Conseil et au Conseil d'Etat : « de prendre la mesure de la détérioration des conditions de travail dans les établissements scolaires de niveau secondaire et de son lien direct avec la pénurie de personnel ; de comprendre l'urgence d'accorder suffisamment de postes dans ces établissements pour répondre aux besoins de la population et des élèves, afin d'agir en conséquence lors des votes des budgets annuels. »

Ne pas y répondre positivement, c'est accepter de transformer l'école en une machine à exclure ou à maltraiter et empêcher les enseignants d'exercer pleinement leur métier en les contraignant à s'improviser psychologues ou

travailleurs sociaux. Il leur devient difficile de proposer des conditions d'apprentissage positives et sereines. Cette pétition nous invite à réagir avant qu'il ne soit vraiment trop tard.

Mal être de la jeunesse : constat sans appel

Les remontées du terrain sont les suivantes : des changements profonds ont lieu dans les dynamiques de classe. Les professionnels font le constat d'une situation dégradée et sont inquiets. L'augmentation de la population s'ajoute à un nombre croissant de situations familiales très précaires et préoccupantes. Auparavant, en général, dans une classe, il y avait 2-3 élèves qui avaient besoin d'un soutien spécifique. Aujourd'hui, selon les enseignants, c'est souvent la moitié de la classe et même plus qui doit être suivie de près. Il y a beaucoup de tensions entre les élèves dans l'école, mais aussi hors du cadre scolaire dans les familles et dans les quartiers, particulièrement évidemment dans les quartiers ayant un niveau socio-économique bas. Et des jeunes de plus en plus se retrouvent livrés à eux-mêmes, avec des parents qui décrochent. L'école doit jouer un nouveau rôle, car ce n'est plus le même public, pas le même métier et plus la même qualité d'enseignement qui est exigée aujourd'hui. D'autant plus, qu'il y a une augmentation de la violence. Cela va des incivilités et dégradations jusqu'aux menaces de mort. La situation est ainsi considérée comme proche d'une explosion avec des problèmes de comportement croissants et plus violents. Des enfants, toujours plus jeunes, jouent déjà un rôle dans des groupes du quartier et utilisent le cadre scolaire pour remettre en scène ces clivages. Les tensions entre communautés, familles, mais également entre jeunes dans les quartiers ont augmenté du fait de la crise, des cassures et traumatismes liés au covid. Les enfants ramènent à l'école les problématiques de la maison, du quartier. Ces tensions ont des répercussions directes sur la vie scolaire. Les hospitalisations d'enfants et d'adolescents dans les cliniques psychiatriques sont en constante augmentation depuis 2012 déjà, comme le relève l'Observatoire suisse de la santé (Obsan)¹. Constatation globale : le nombre d'enfants en souffrance est en augmentation. Cela devrait conduire à multiplier les actions et les mesures pour trouver des solutions.

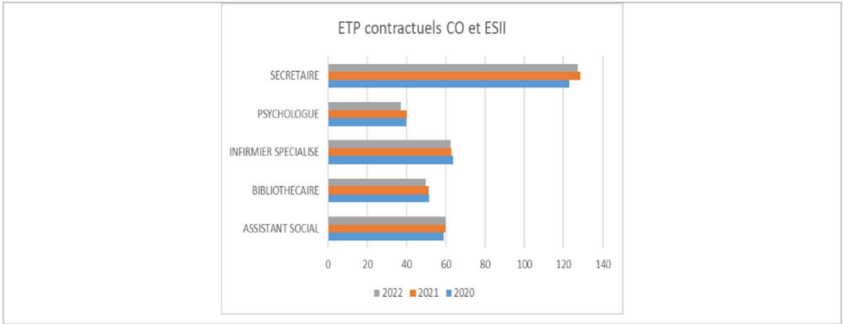
Effectif du personnel PAT : pas à la hauteur des besoins actuels !

Les tableaux fournis par le département de l'instruction publique sont édifiants. On constate que, dans les cycles d'orientation et dans les établissements d'enseignement secondaire, le nombre de secrétaires, par

¹ <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2022-sante-psychique>

exemple, a diminué entre 2021 et 2022. Il y a moins de psychologues en 2022 qu'en 2020 ! Mais aussi moins d'infirmières, moins de bibliothécaires, pas un poste d'assistant social de plus ! Conclusion : plus la jeunesse va mal, moins il y a de moyens pour la soutenir ! Comment ne pas voir où cela nous entraîne. Ce n'est pas un fait divers quand un jeune en plante un autre ou que la dépression fracasse un parcours scolaire. Ce sont les conséquences d'un malaise social et d'un manque de moyens et d'encadrement pour prévenir la casse, et pour agir afin de préserver la jeunesse des violences liées aux désaffiliations, manques de liens et de repères, et aux dissociations des liens sociaux.

Focus sur quelques professions



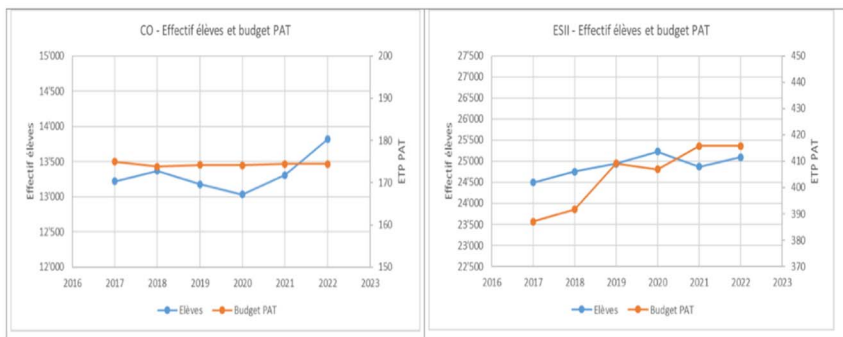
L'école n'est pas uniquement faite d'élèves et d'enseignants, mais aussi de personnel administratif et technique. **Ce personnel est primordial pour le bon fonctionnement des écoles.** L'école est en train de subir un tsunami avec une crise démographique spectaculaire. Le canton a déjà augmenté le nombre de places d'élèves dans les établissements et cela va s'accélérer. Les ETP d'enseignants sont évidemment prévus mais pas les postes de PAT !

Or, si l'on veut que les écoles soient viables, il faut absolument que le personnel administratif et technique soit revu à la hausse, car ce sont aujourd'hui les enseignants qui se retrouvent au four et au moulin, et donc moins à leur classe, car ils doivent remplir un certain nombre de tâches administratives pour pallier le manque d'effectif des PAT. Les enseignants se retrouvent accaparés par des tâches chronophages, administratives, disciplinaires, sociales, qui nuisent à leur mission première.

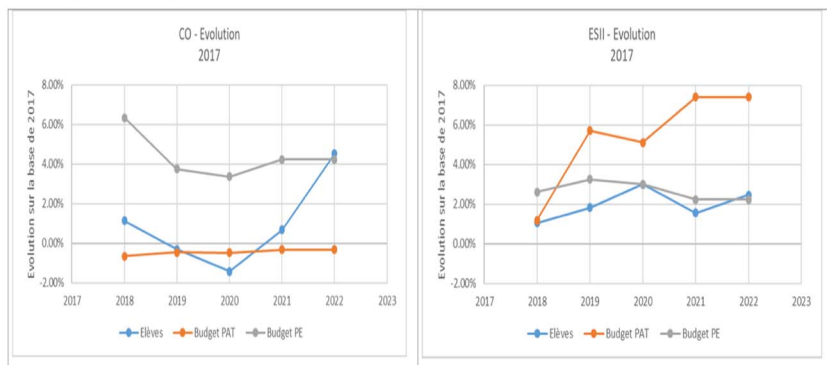
Le département de l'instruction publique confirme qu'entre 2017 et 2022 il y a eu 600 élèves supplémentaires au niveau du cycle, soit une trentaine d'élèves de plus par année ! Le taux d'encadrement a suivi, mais ce n'est pas

le cas pour le personnel administratif et technique. L'augmentation de ce personnel n'est en effet pas automatique. Par exemple, un cycle qui a 200 élèves de plus ne se voit pas attribuer un pourcentage supplémentaire de PAT. Le DIP reconnaît que la crainte exprimée dans la pétition de sous-dotation en personnel PAT est fondée et que le manque de ressources de PAT contribue à des tensions au sein des équipes. Malheureusement, le PAT est encore jugé moins utile que les enseignants lors de l'adoption des budgets.

Evolution des effectifs CO-ESII élèves et PAT



Pourcentage d'évolution depuis 2017



Conclusions

Cette pétition met pertinemment en lumière une situation sociale qui ne peut que fortement nous alerter. Aujourd'hui, le mal être de la jeunesse est établi et criant. Les enseignant-e-s peinent à pouvoir exercer leur métier, celui d'enseigner, car ils sont noyés sous des tâches de soin, de discipline, de constitution de réseaux d'aide et d'accompagnement des familles. Ces tâches devraient être déléguées à d'autres, soit à un personnel scolaire formé et à même de traiter ces enjeux. Ce personnel nommé administratif et technique est composé d'infirmières scolaires, de conseillers en orientation, de secrétaires, de bibliothécaires, etc., mais il est factuellement et chroniquement sous-doté.

Les enseignants du CO et ESII font face à des problèmes qui ne sont plus liés directement à l'enseignement, mais sont des problèmes sociaux. Or, les postes PAT sont restés stagnants alors que les problèmes sociaux ont cru drastiquement au cours des dernières années, ainsi que le nombre d'élèves touchés.

Pour toutes ces raisons nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette pétition P 2162 au Conseil d'Etat. Investir pour la jeunesse est crucial pour l'avenir économique, politique et social de Genève.